



Avis de Course

Régates «**Grand Pavois, trophée Harlé**»

Dates : **28-29 septembre 2019**

Zone : **Pertuis Charentais**

Organisateur : **Yacht Club Classique**

Grade: **5A**

La mention [DP] dans une règle de l'Avis de Course signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. RÈGLES FONDAMENTALES

La régates sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans les *Règles de Course à la Voile* (RCV) ;
- 1.2. Les règlements fédéraux FFVoile et prescriptions applicables aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire ;
- 1.3. La partie B section II du *Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer* (RIPAM) quand il remplace les RCV du chapitre 2, ou quand un concurrent rencontre un navire qui n'est pas en course ;
- 1.4. Les réglementations régissant le trafic maritime notamment à l'approche des ports ;
- 1.5. Les Règles de Classe CCMA et les règles de la Jauge Classique JCH
- 1.6. La Charte d'éthique du YCC [DP]

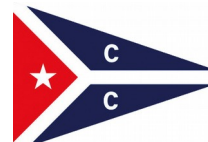
En cas de contradiction avec une traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITÉ [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice, si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 3.1. La régates est ouverte à tous les bateaux des **Classes 1, 2, 3 des Yachts Classiques** telles que définies dans le règlement en vigueur du **CCMA**.
- 3.2. Les bateaux devront être en règle avec leur autorité nationale (francisation et division 240 pour les bateaux français), armés pour une **navigation côtière et équipés d'une VHF fixe de 25W en état de marche**.
- 3.3. Les bateaux admissibles s'inscriront en ligne sur le site web du YCC <http://www.yachtclubclassique.com/> **avant le 15 septembre 2019 en fournissant toutes les informations demandées**. Les documents demandés à la confirmation de l'inscription peuvent être envoyés en format PDF par courrier électronique au secrétariat du YCC. Après cette date, pour des questions de logistique, places de port et repas, les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription tardive.
- 3.4. **Les concurrents** (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription les documents suivants :
 - leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition ;
 - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médicale de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins



d'un an ;

- une autorisation parentale pour les mineurs ;

3.5. Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing ;
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros ;
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

3.6. Les bateaux accompagnateurs doivent être assurés en responsabilité civile. Ils peuvent prendre une licence FFV ou présenter le justificatif d'assurance en responsabilité civile.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Pour le bateau	Tarif	Tarif préférentiel membres du YCC	Tarif réduit membres du YCC inscrits avant le 15/09 et accompagnateurs
L inférieur à 8m	70 €	45 €	35 €
L de 8m à 11.99m	75 €	50 €	40 €
L de 12m à 14.99m	80 €	55 €	45 €
L 15m et plus	90 €	60 €	50 €

Prestations à terre : Repas des équipages et accompagnateurs à Maison du YCC à 18h00	Tarif	Tarif réduit (inscription avant le 15/09)
Par personne (YCC et autres)	28 €	23 €

5. PROGRAMME

5.1. Confirmation des inscriptions et briefing :

Date	Lieu : Maison du YCC	Heure début	Heure fin
27 septembre 2019	Confirmation des inscriptions	17h30	19h30
	Briefing des skippers	20h00	20h30

Rappel : un concurrent qui ne présente pas les tous les documents demandés pour le bateau et l'équipage ne peut être inscrit et ne doit pas participer à la régata.



5.2. Jauge et contrôles (Comité Technique) :

Date	Lieu	Heure début	Heure fin
28 septembre	La Rochelle, contrôle VHF	17:00	18:00

5.3. Jours de course :

28 septembre 2019 :

- Mise à disposition du comité de course à **08h00** à proximité de la bouée Ouest Minimés
- 1 ou 2 courses Petits et Grands bateaux ;
- Amarrage à La Rochelle, bassin des chalutiers ;

29 septembre 2019 :

- Mise à disposition du comité de course à **08h00** à proximité de la bouée Ouest Minimés ;
- 1 ou 2 courses Petits et Grands bateaux ;
- Proclamation des résultats : à partir de **16h30 à la maison du YCC.**

5.4. Le dernier jour de la régata aucun signal d'avertissement ne sera donné après **11h.**

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les Instructions de Course type seront :

- affichées selon les prescriptions fédérales,
- disponibles en version électronique sur le site web du **YCC.**

7. LES PARCOURS

Les parcours sont du type côtier. Les marques de parcours seront disponibles en version électronique sur le site du YCC précisé en 6.

8. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

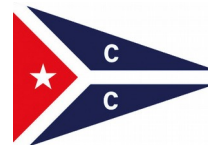
La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour (un virement et un empannage).

9. CLASSEMENT

- 9.1. Une (1) course doit être validée pour valider la compétition.
- 9.2. Le classement général d'un bateau sera le total des points de toutes les courses.
- 9.3. Le calcul du temps compensé des bateaux sera fait avec les coefficients Ftc de la JCH publiés sur le site <http://www.jch-online.org> à la date de confirmation des inscriptions.
- 9.4. La flotte sera divisée en 2 groupes d'au moins 5 bateaux chaque: Petits bateaux et Grands bateaux. Un classement sera fait pour chaque groupe.
- 9.5. Cette épreuve compte pour le classement CCMA.

10. PLACE AU PORT

Chaque concurrent organisera ses entrées et sorties du port et réglera sa place au port directement à la capitainerie du port concerné.



11. LIMITATION DE SORTIE D'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas sortir de l'eau pendant le régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. SÉCURITÉ et COMMUNICATIONS RADIO [DP]

- **L'appel nominatif des concurrents sera fait sur l'eau par VHF sur le canal de course environ 20 minutes avant le premier signal.** Un concurrent qui ne répond pas à cet appel sera réputé absent du plan d'eau et classé DNC ;
- Les concurrents doivent veiller le canal VHF 16 et le Canal de Course pour recevoir, si besoin, les instructions du comité de course ;
- Un concurrent qui se retire doit le signaler au comité de course par VHF ou téléphone ;
- Les concurrents doivent porter assistance à un bateau en difficulté ;
- Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou dans tout autre format qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Cette restriction s'applique également à l'usage des téléphones portables ou autres dispositifs de télécommunications.

13. PRIX

Des prix seront remis aux vainqueurs de chaque flotte.

14. DÉCISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. CONTACT POUR L'ORGANISATION DE L'ÉPREUVE

Secrétariat du YCC : 8 rue de l'Armide, 17000 La Rochelle, 05 46 50 02 75,
mailto : secretariat@yachtclubclassique.com

16. HEURE DE LA MARÉE DURANT L'ÉPREUVE

LA ROCHELLE

Date	Heure	Hauteur	Coeff.
Sam. 28	05h11 17h29	6,41m 6,68m	103 108
Dim.. 29	05h51 18h08	6,57m 6,78m	113 115

Heures d'ouverture des passerelles et portes des bassins de La Rochelle sur demande à la Capitainerie (éclusier : 06 16 46 60 26 ; bureau du vieux port : 06 03 54 00 57, VHF canal 9).
Ouverture possible environ 2h avant jusqu'à 1h après PM.